❖ **Suppressions d'emplois dans l'EAP : arbitrage de Matignon** ❖

132 ETP rétablis et 90 000 heures sup. ajoutées
L E C O M P T E N ' Y E S T P A S !

Le ministre Michel BARNIER vient d'informer les personnels de l'EAP, par l'envoi d'un communiqué sur leurs messageries 'educagri', du **rétablissement de 132 ETP d'enseignants** et de **l'ajout d'un volume de 90 000 heures supplémentaires** pour améliorer les conditions de la prochaine rentrée.

Cette annonce est **un premier résultat de la mobilisation qui a contraint le gouvernement à rendre de nouveaux arbitrages sur les 177 suppressions d'emplois (ETP) d'ACEN décidées en mars dernier,** suppressions qui s'ajoutaient à celles déjà entérinées par le Budget 2009 **(- 88 emplois d'enseignants et - 64 emplois d'administratifs).**

Sitôt connue cette décision, l'intersyndicale avait demandé une audience au directeur de cabinet du ministre et lors de cette audience, le 8 avril, avait demandé l'annulation de ces suppressions supplémentaires. Le directeur de cabinet avait alors fait état de négociations en cours entre Matignon et le MAP, suite à l'intervention de Michel BARNIER auprès du Premier ministre, pour faire réviser à la baisse le nombre de suppressions.

Les représentants de l'intersyndicale, soutenus par l'action des personnels, sont ensuite intervenus sans relâche dans les différentes instances (CTPC-DGER, CNEA) pour dénoncer ces suppressions et leurs conséquences désastreuses pour les agents concernés et l'offre de formation de l'EAP, ainsi que pour s'informer sur l'avancement des négociations.

L'intersyndicale, qui juge ce résultat insuffisant, prend acte du rétablissement des 132 ETP annoncé hier par le ministre, qui est clairement à mettre à l'actif de la mobilisation des personnels. Elle les appelle à poursuivre cette mobilisation POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE TOUS LES CONTRACTUELS et pour faire revenir les DRAAF/SRFD sur les mesures de régression engendrées par l'annonce de ces suppressions d'emplois (fermetures ou gels supplémentaires de classes, abaissement des plafonds de recrutement, suppression de dédoublements…).

L'intersyndicale dénonce le recours accru aux heures supplémentaires en lieu et place du maintien ou de la création d'emplois. Les 90 000 heures supplémentaires annoncées par le ministre sont **l'équivalent de près de 140 emplois** (ETP) et ne sauraient constituer un moyen ordinaire de fonctionnement des établissements publics. Ceux-ci doivent être dotés des emplois statutaires correspondant aux besoins identifiés et afin de les pourvoir, des postes doivent être ouverts chaque année aux concours en nombre suffisant, aussi bien en externe qu'en interne.

L'intersyndicale appelle les personnels à poursuivre leur mobilisation pour obtenir le rétablissement des emplois à hauteur des 177 suppressions initialement programmées, afin d'éviter tous les licenciements de contractuels. Sur la base des annonces du ministre, il manque encore 45 ETP, insuffisance qui se traduirait par le non renouvellement de 60 à 70 contrats.

Les organisations parties prenantes de l'intersyndicale décident de se rencontrer dès le 19 mai afin de préciser, avec les personnels, l'organisation du plan d'action d'ici la fin de l'année scolaire.

Paris, le 14 mai 2009